



## POLYMERE

**Polymère, laboratoire d'innovation citoyenne sur Roubaix et son territoire, vous propose sa note de réflexion sur la sécurité**

### **Note 2 : La sécurité, une question d'égalité, un enjeu global**

#### **LA SECURITE, DE QUOI PARLE-T-ON ?**

Notre propos est de lier la question de la sécurité avec celles de l'égalité, de l'autorité et de la responsabilité.

Historiquement la droite a fait de la sécurité un « droit de l'homme » et la gauche s'est longtemps enfermée dans une rhétorique sur le « sentiment d'insécurité » qui l'a fait reculer dans les classes populaires les plus exposées à l'inégalité devant la violence, pour enfin capituler devant la rhétorique sécuritaire qui s'était imposée.

Il est donc nécessaire de bien mettre les mots en perspective, non pour nier le réel mais bien au contraire l'affronter bien en face.

Dans les années 80, un parlementaire de droite *commence ainsi le rapport qu'il vient de faire à l'Assemblée nationale* : « L'article 2 de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 dispose que les droits naturels et imprescriptibles de l'homme sont « la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression ». Ces différents droits doivent être poursuivis concurremment, ils ne s'opposent pas les uns aux autres. Ainsi, dans une société démocratique, chaque citoyen a à la fois le droit à la liberté et à la sécurité en toutes circonstances. Il appartient donc au Législateur d'encadrer l'exercice de ces droits afin de leur donner pleine effectivité ».

Ainsi le parlementaire nomme « *droit à la sécurité* » ce que la Déclaration de 1789 appelait « *sûreté* ». Or la « *sûreté* » est définie par les articles 7, 8 et 9 : le droit de n'être accusé, arrêté ou détenu que dans les cas prévus par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites, le droit de n'être condamné qu'à des peines strictement et évidemment nécessaires établies par une loi qui ne peut être rétroactive et la présomption d'innocence. C'est un droit des citoyens face au pouvoir des gouvernements qui s'accompagne de la garantie judiciaire du respect des libertés individuelles... la « *sûreté* » n'est donc pas la sécurité.

C'est dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 qu'apparaît le mot « *sécurité* » à deux reprises. La sécurité y est conçue comme une exigence sociale reposant sur l'attribution de droits économiques et sociaux, d'une nature particulière, des « *droits à...* », qui sont des objectifs nécessaires à cet « *avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la*

*terreur et de la misère* » que les rédacteurs de la Déclaration universelle proclamait comme « *la plus haute aspiration de l'homme* » ...

Toutefois, lorsque Monsieur Alain Peyrefitte en 1980, à des fins nettement électorales et au soutien de sa loi « *Sécurité et liberté* », lance la formule célèbre et qui sera tant reprise « *la sécurité est la première des libertés* », il évoque une acception du terme qui renvoie non à l'insécurité sociale, conséquence de l'insatisfaction des droits économiques et sociaux, mais à **une insécurité qu'on peut appeler civile qui résulterait de la délinquance violente**. C'est en ce seul sens que l'on parle aujourd'hui de sécurité. On a, dans le discours politique et juridique, oublié que la sécurité doit aussi, et même d'abord, être sociale.

Résumons donc : **la sécurité n'est pas un « droit de l'Homme » au sens de « 1789 »**. Le droit à la sécurité renvoie aux droits fondamentaux à une existence digne et peut se décliner en « **sécurité civile** » face à la délinquance, et « **sécurité sociale** » face aux risques d'exclusion. La « **sécurité civile** » a pour sens de vivre dans la tranquillité sans être exposé, le plus souvent dans des conditions inégales, à la violence.

## **PROTEGER LES VICTIMES ET REDUIRE L'INEGALITE D'EXPOSITION A LA VIOLENCE**

Il nous faut maintenant parler de la question de la délinquance et de son pendant dans les politiques publiques, la prévention de la délinquance. Historiquement la question de la délinquance juvénile renvoie à la protection de l'enfance, politique publique s'appliquant aux « enfants de la loi » selon la belle expression d'Ivan Jabloncka, ces enfants, mineurs, dont la situation exige que l'Etat se substitue aux familles, absentes ou défaillantes. Comme l'a bien montré Foucault, deux exigences s'affrontent que deux formules condensent : « il faut défendre la société » et « il faut protéger l'enfant ».

Les ordonnances de 1945 puis les premières expériences de prévention spécialisée vont substituer aux maisons de correction et bagnes d'enfants le principe de prévention et donc d'éducation. La politique publique de prévention de la délinquance née au début des années 80 va prolonger cette orientation mais en reprenant également des ambiguïtés qui sont au cœur du rapport Peyrefitte. Faut-il s'alerter de la délinquance ? oui. Elle constitue une atteinte évidente à la liberté et à la dignité comme à l'égalité. Mais la délinquance se limite-t-elle à la jeunesse populaire, souvent héritière de l'immigration, et à certains territoires, ces fameux quartiers populaires dits sensibles ? Pourtant le périmètre des CCPD va plutôt dans ce sens, alors qu'il faudrait évoquer aussi la délinquance en col blanc, fiscale entre autres. Il faudrait aussi, si on parle de la question de l'exposition à la violence, mettre en priorité le droit des victimes, et les violences « privées » liées au genre, à l'orientation sexuelle, à l'âge ou à la vulnérabilité. Ne sont-elles pas les plus nombreuses et les plus meurtrières ?

Et pourtant les politiques publiques de prévention de la délinquance vont focaliser sur une catégorie, la jeunesse déviante, lointaine évocation des « classes dangereuses », et qui prit la forme des « apaches » des « blousons noirs » puis des « jeunes immigrés ». Depuis la religion s'en est mêlée et la classe dangereuse est devenue « musulmane » et la « déradicalisation » est devenue le centre des préoccupations sécuritaires.

Notre approche se fonde sur quelques principes simples : **nous avons pour priorité de défendre la dignité des personnes en les protégeant de la violence qui réduit leur capacité d'agir.**

## LA SITUATION EST GRAVE

A partir de ce socle, il faut analyser avec lucidité les phénomènes en jeu dans nos territoires. **L'exposition à la violence et les actes de délinquance ne sont pas une illusion, mais une réalité courante. Ces faits nourrissent un « sentiment d'insécurité » diffus, global, permanent qui abîme le lien social et réduit l'attractivité de la ville. Que ce sentiment puisse être parfois exagéré et associé à la stigmatisation de certains groupes est un fait qui ne change rien à la réalité de l'insécurité.**

La délinquance et la violence sur Roubaix et son territoire est bien documentée par les études statistiques croisant les données de la police et des services des collectivités. Cette connaissance est confortée par l'expérience des habitants.

Le diagnostic produit par la Mel pour construire son schéma de sécurité et de prévention de la délinquance apporte quelques points de repères.

A l'échelle de la MEL, on constate 6,1 faits de délinquance /100 habitants en 2014, pour 3 en moyenne France. Ce qui correspond à la densité urbaine. Entre 2010 et 2014, on constate une augmentation des cambriolages de locaux industriels et commerciaux, comme des habitations.

On observe à Roubaix une forte prévalence des atteintes aux biens dans le parc social (notamment à Anseele et Fosses aux Chênes), une forte augmentation des outrages envers les autorités, de nombreux troubles dans les transports publics et beaucoup trop d'incendies volontaires.

On peut donc faire l'hypothèse que Roubaix partage la situation commune des grands centres de la Métropole mais se singularise dans son rapport au bien public et à l'autorité. LA crise sociale se combine à la crise du lien politique.

**Le premier fait massif est la présence sur tous les territoires de rassemblements de jeunes liés au trafic et au deal.** Ces points sensibles ont deux aspects : ils sont le maillon final de réseaux criminels, professionnalisés et internationaux brassant des dizaines de millions d'euros. Ceci évoque deux questions : les sommes en jeu, les modes d'organisation conduisent à transformer le deal d'une activité économique artisanale de proximité en un enjeu économique impitoyable. La lutte pour le contrôle des territoires, la recherche du profit maximum expliquent les guerres de gang, les actes violents pour défendre un territoire ou faire pression sur les habitants pour garantir l'omerta. Seconde question : la lutte contre la délinquance liée à la drogue ne peut être locale, elle relève d'actions complexes à diverses échelles.

Mais le caractère désormais industriel de cette activité n'est qu'un aspect du problème. Le deal à tous les coins de rue conduit à **installer la banalité du hors droit dans les consciences**, dévalorise des îlots urbains dont la valeur immobilière s'effondre, met dans des situations d'angoisse terrible les habitants qui ne sont plus maîtres chez eux, au coin de la rue ou dans leur entrée d'immeuble, dégrade la santé par la mise sur le marché de produits de mauvaise qualité.

En l'absence d'une réflexion de fond sur le « modèle économique » de ce secteur commercial, en l'absence d'une lucidité sur les limites évidentes de la prohibition qui n'empêche rien et ne permet pas des stratégies offensives de prévention, du fait que nous ne pouvons expérimenter localement la légalisation du cannabis, il est à parier que nous sommes condamnés à voir le problème perdurer et à ne faire que déranger les trafics dans une guerre d'usure sans fin. Il faut pourtant le faire

**D'autres réalités doivent être évoquées qui appellent une action publique et citoyenne**

- **L'ampleur des violences subies par les femmes, qu'il s'agisse de violences conjugales ou de harcèlement de rue. Les femmes sont aux avant-postes de la pauvreté subie. Elles vivent aussi le plus l'inégalité face à la violence**
- **Le chantier de la prévention de la radicalisation est un travail de longue durée. N'oublions pas que Roubaix a vu apparaître le djihadisme français avec le Gang de Roubaix dans les années 90 et qu'un nombre significatif de jeunes sont partis en Syrie.**

## **REGARDER EN FACE L'IMPACT DE L'ECONOMIE INVISIBLE**

Ce fait massif du deal renvoie à un problème plus vaste qui est celui de l'économie réelle des territoires. Petit constat : au regard des chiffres de la pauvreté (41% des roubaisiens sont pauvres et ce chiffre a augmenté de 11 % depuis la crise de 2008) et de la précarité avec un chômage à plus de 30%, au regard des revenus moyens par personnes calculés par ilots, il est impossible pour une bonne partie de la population de vivre avec les seuls revenus légaux. Il y a donc une vaste zone grise, une économie invisible, et de fait une « économie populaire » qui est devenue indispensable au « PIB » des quartiers.

Cette économie invisible ne se limite pas aux trafics de substances interdites, elle concerne des « entreprises individuelles » certes en délicatesse avec les services fiscaux et l'URSSAF, mais tout à fait utiles : réparation de voitures, réhabilitation de maisons, services divers comme la coiffure, la restauration, la couture, bref tout le continent du travail au black qui mobilise diverses ressources et compétences. Ces services sont accessibles aussi aux classes moyennes, aux jeunes et aux actifs qui ne peuvent se permettre de réparer leur voiture au prix fort ou doivent faire appel au black pour aménager leur logement. C'est ainsi et la lutte contre la fraude n'y pourra pas grand-chose. Certes la frontière entre activités utiles et trafics criminels est poreuse, certes tout ceci génère des productions parfois peu sûres et de médiocre qualité, mais leur utilité incontestable dépasse leur nocivité.

Nous n'idéalisons donc pas la situation mais nous appelons à prendre en compte au-delà de la distinction légal/pas légal la réalité de l'économie populaire.<sup>1</sup>

On peut sembler loin d'une réflexion sur la violence et la délinquance, or nous y sommes en plein. Quand un tiers de la population, pour vivre, se met dans l'illégalité, il n'y a plus de base solide pour promouvoir le respect des règles.

**Il faut donc distinguer la lutte nécessaire contre les filières de trafic qui sont la pointe avancée d'un ultra-libéralisme sans foi ni loi et l'accompagnement des populations pour valoriser leurs modes d'auto-organisation et leur proposer des solutions viables pour sortir de la clandestinité et affirmer leur existence économique.**

**Plutôt que de sanctionner les pauvres, il faut produire une offre massive d'inclusion.**

## **RESTAURER L'AUTORITE EN MOBILISANT LA RESPONSABILITE CITOYENNE**

---

<sup>1</sup> Collectif Rosa Bonheur *et al.*, « Les garages à ciel ouvert : configurations sociales et spatiales d'un travail informel », *Actes de la recherche en sciences sociales* 2017/1 (N° 216-217), p. 80-103.

DOI 10.3917/arss.216.0080

Venons-en à nos deux autres termes, celui d'autorité et celui de responsabilité. Prenons l'exemple de l'espace public. Les espaces publics à Roubaix sont marqués par la dégradation continue : atteintes aux biens des personnes, notamment les voitures, insécurité routière, atteintes aux personnes avec le harcèlement que subissent les femmes, dégradation des équipements, dépôts sauvages et déchets sur la voie publique. Cette ambiance générale est détestable : la mauvaise qualité contredit l'attractivité, le délitement donne une impression d'abandon où la loi est bafouée à tous les coins de rue.

Pourquoi une partie de la population dégrade-t-elle les espaces publics ? la réponse à cette question est décisive pour aborder les questions soulevées par un tel état de fait : comment améliorer l'appui aux victimes, comment faire reculer l'anomie en réaffirmant l'autorité, comment faire reculer les infractions en alliant répression et mobilisation de la responsabilité individuelle et collective.

De notre point de vue plusieurs faits doivent être mis en perspective

- L'absence d'éducation favorise l'irresponsabilité : on le voit dans le domaine routier. L'éducation aux usages et aux règles est un travail de longue haleine.
- Les activités économiques de la zone grise génèrent des dégradations : garages à ciel ouvert, matériaux issus des chantiers et déposés n'importe où
- Quand les gens ont le sentiment qu'on ne prend pas soin d'eux, ils ont tendance à « se laisser aller » et à renvoyer par l'irresponsabilité le sentiment d'abandon qu'ils subissent. De ce fait, la question de l'égalité de traitement des quartiers est centrale. Or le terrible fait divers de la cour Fontier montre que l'intervention publique tolère des choses dans certains quartiers et pas dans d'autres. Plus largement, la gestion quotidienne du parc social par les bailleurs montre qu'une population est aujourd'hui maltraitée en termes de services.
- Enfin, on constate une absence de culture partagée de l'espace public. Souvent l'espace public est considéré comme le territoire de l'adversaire, état ou institution, un espace non partagé, non commun. D'où ces comportements étranges de personnes qui soignent leur intérieur et en même temps se comportent en dégueulasses dès qu'ils sont dehors. La gestion de l'espace public est donc un indicateur du rapport à l'institution comme un curseur de la bonne santé républicaine.

Face à ces désordres, nous devons donc à la fois réprimer, mais encore plus garantir l'égalité, éduquer et mobiliser.

La responsabilité ne doit pas alors être vue sous l'angle de l'idéologie libérale, qui conduit à « blâmer les pauvres » mais comme une modalité d'accès à la citoyenneté. Il faut donc mobiliser les groupes pour intervenir dans l'espace public, participer à la gestion des espaces, comme on le voit avec les initiatives de jeunes qui nettoient le cimetière ou leur quartier. Coconstruire la sécurité et la propreté, encourager la contestation citoyenne des inégalités, c'est construire une responsabilité partagée des biens communs. C'est en s'engageant dans cette voie que l'autorité de la municipalité et de l'Etat sera restaurée. **L'ordre oui, mais avec et non contre les populations confrontées à la grande précarité**

## UNE POLITIQUE PUBLIQUE GLOBALE

La ville n'a plus à ce jour de schéma directeur sur la sécurité et la prévention. La STSPD (Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention) pourtant obligatoire n'est pas actualisée depuis 2013.

L'absence d'un document n'empêche pas d'agir, mais elle affaiblit la stratégie et le partenariat. Ainsi, pas de plan local de lutte contre la radicalisation, pas de prévention globale en direction de la jeunesse...

Il ne suffira pas d'accueillir en 2019 la nouvelle police du quotidien ni de renforcer les effectifs de la Police Municipale pour répondre aux défis majeurs de la sécurité qui ruinent l'attractivité et détruisent l'existence de nombreux habitants.

**Les défis sont connus : renforcer le soutien aux victimes, lancer un vaste plan de lutte contre les violences faites aux femmes, prendre à bras le corps l'insécurité routière, cartographier et agir méthodiquement sur les points sensibles liés au deal et à l'occupation agressive des espaces, mettre au point un plan de lutte contre la radicalisation, restaurer la responsabilité et l'autorité, regarder en face le fait massif de l'économie invisible, construire une stratégie de prévention globale, il est temps de réunir les partenaires et d'être à la hauteur.**